

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Hervé, 1er adjoint au maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 13*

**Présents : Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Caroline Driol, Astrid Bouchard, Stéphane Mastropietro, Antoine Crezé, Cathy Peloso, Anne Isabelle.**

**Procurations : Mireille Berthuin à Anne Isabelle, Thierry Rutgé à Patrick Hervé, Frédéric Géromin à Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier à Sandrine Gayet, Dominique Capron à Patrick Hervé.**

**Absent : Christophe Corbet**

**Absente empêchée : Coralie Bourdelain**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Peloso, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 23 septembre 2021

**Séance ouverte à 20h35**

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation de la secrétaire de séance : Cathy Peloso

Le quorum est vérifié et atteint. Mme la Maire, empêchée, est excusée. M. Corbet et Mme Capron sont excusés.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 30 août 2021 par Mme Peloso. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 31-08-2021 et le 28-09-2021 est présenté et mis à disposition.

M. Hervé ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

**Délibération 1 : Taxe foncière sur les propriétés bâties – limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.**

Patrick Hervé fait office de rapporteur de la délibération.

Aucune question de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 2 : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

M. Hervé présente la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

Aucune question de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 3 : Etat d'assiette de la forêt communale pour 2022**

M. Hervé présente l'état d'assiette pour l'année 2022.

Aucune question de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 4 : Filière administrative – modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non complet de moins de 10%**

M. Hervé présente la délibération.

Aucune question de l'Assemblée délibérante.

**Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 5 : Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité aux services techniques**

M. Hervé présente la délibération.

Aucune question de l'Assemblée délibérante.

**Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE**

**Délibération 6 : Fixation de la redevance de mise à disposition temporaire du domaine public pour M. Cognet et Mme Bonneaud**

Mme Bouchard demande pourquoi le conseil n'a pas été informé de cette demande. Les dates précises des travaux ne sont connues que depuis la semaine dernière.

Mme Bouchard s'inquiète de savoir si le ROC VTT a été informé. M. Hervé répond que la structure utilisée par le ROC VTT n'est pas impactée, mais l'information sera vérifiée. Il précise que l'espace sera sécurisé. La convention d'occupation du domaine public étant par définition précaire, peut être résiliée à tout moment en cas de nécessité.

**Modalité de vote:     ABSTENTIONS 4  
                          APPROBATIONS 9**

**Questions diverses**

Sans objet

L'ordre du jour est épuisé.

Séance clôturée à 21h10.

Patrick Hervé  
Adjoint au maire

